

AOC SAVENNIERES

EXTRAVAGANTE QUINTESSENCE DES SCHISTES DE LOIRE

HISTOIRE DU VIGNOLE

La culture des vignes sur les coteaux de Loire et Maine date des environs de l'an 276. C'est l'empereur romain Probus qui accorda le droit à tous les Gaulois de planter de la vigne, annulant de fait l'édit de Domitien promulgué près de deux siècles plus tôt (cet édit avait pour intention d'interdire la plantation de nouvelles vignes, dans le but de protéger la viticulture italienne qui était concurrencée par les vins de Gaule.).

D'abord limité aux terrains proches des grandes abbayes d'Angers, la culture de la vigne s'est étendue tout autour d'Angers, puis sur les coteaux de Pruniers et Bouchemaine au IVème siècle et probablement sur ceux de Savennières où fut construite une église au IXème siècle.

Vers 1130, les moines de l'abbaye de St Nicolas d'Angers vont planter des vignes sur les terrains, près de la roche. Il en découlera le nom de « roche aux Moines ». Cette dernière est située face aux îles de Behuard sur la Loire. A partir du XVIIème siècle les coteaux et les terres près du bourg de Savennières se couvrent de vignes et chaque habitation dans la campagne possède plusieurs planches de vignes. A la veille de la révolution la situation de Savennières était ainsi : 2460 habitants et 1/3 du terrain en vignes d'un excellent cru.

Au XIXème siècle, la culture de la vigne sur les coteaux de Loire se modifie. Un changement entraîné par la révolution, la transformation de la propriété agricole, les progrès en viticulture et en œnologie et la protection des végétaux.

Cependant les progrès se firent plus lentement. C'est la qualité et non pas la quantité qui était recherchée. C'est d'ailleurs le maître mot d'un vigneron très important à cette époque, Pierre Constant Guillory. C'est lui qui entama les transformations à Savennières. Dans un premier temps, il créa la Société agricole et industrielle de Maine et Loire. Le but de celle-ci étant de faire connaître en Anjou les progrès de l'industrie, de l'agriculture et des arts et d'y introduire les perfectionnements encore inconnus. De plus, Guillory lance la première session des Congrès des Vignerons de France le 12 octobre 1842, qui a pour objectif de perfectionner la culture de la vigne et la fabrication du Vin.

Cet homme rapporte aux viticulteurs de Savennières et d'Anjou, de ces nombreux voyages, de nouvelles méthodes de culture de la vigne. Il fit construire ainsi, dans les Petites Coulées, sur le coteau de la Roche aux Moines, des terrasses épousant les courbes du terrain. On trouve des terrasses de ce type également sur le coteau des Coulées au et sous le Clos du Papillon. Guillory fit dès 1840, de nombreux essais de cépages sur les vignes de Savennières, et du résultat de ses nombreuses expériences, il pu conclure que le cabernet Sauvignon donnait

les meilleurs résultats. C'est ainsi qu'il augmenta la surface de celui-ci en replantant le coteau de Louisiane.

Au XXème siècle, après le phylloxera, les vignes détruites ne vont pas être remplacées partout, et des petites parcelles vont disparaître au profit des habitations. En 1937, le président de la république se rend à Savennières lors de la Vème fête nationale des vins de France. Il fut reçu par le maire Bernard du Closel, viticulteur très actif. Monsieur du Closel avec Monsieur Bizard, Monsieur Soulez, Monsieur Brincard et Monsieur Roussier obtiennent en 1952 le classement des coteaux de la Loire en Appellation Contrôlée Savennières.

L'histoire de Savennières continue à s'écrire, les vignerons actuels travaillent sans relâche à la recherche de l'excellence de l'expression la plus juste des terroirs de l'AOC. Portée par Clément Baraut, œnologue conseil, puis vigneron, l'AOC a beaucoup évolué dans le mode de culture, et la vinification, avec un nombre de plus en plus important de vignes cultivés en agriculture biologique voire en biodynamie. La préoccupation de conserver et respecter ce terroir exceptionnel est toujours fondamentale et le travail en cave se fait de plus en plus naturel.

La consécration de l'AOC a eu lieu en 2001, quand le vignoble de Savennières a été intégré au Val de Loire, classé Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

En 2012, les dénominations Savennières Coulée de Serrant et Savennières Roche aux Moines deviennent des AOC à part entière avec leur propre cahier des charges.

Les derniers présidents de l'AOC ont été :

Michèle Bazin de Jessey (Domaine du Closel)

Pierre Soulez (Château de Chamboureau)

Luc Bizard (Château d'Epiré)

Evelyne de Pontbriand (Domaine du Closel) (2009-2015)